

AVIS DE COURSE

**Du 30 Octobre
au 1^{er} Novembre 2021**

DEFI DU LION 2021

**3 jours de régates
en solo ou en double
à partir de Port Camargue**



renseignements et inscriptions à la SNGRPC 04 66 53 29 47 et sur sngrpc.com

BANQUE
POPULAIRE
DU SUD 



PORT
CAMARGUE 
du Grau du Roi



SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAU DU ROI PORT CAMARGUE
Quai d'Escale – 30240 LE GRAU DU ROI - 04 66 53 29 47

Le défi du Lion

Du 30 Octobre au 1 Novembre 2021
Régate en SOLO ou DOUBLE
organisée par la SNGRPC

ORGANISATION

LE DEFI DU LION est une régates organisée par la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue dont l'objectif est de faire courir des bateaux menés en Solo et Double.

Pour départager les concurrents, de nombreuses courses seront alors organisées: du parcours banane au grand côtier de 50MN, il va falloir être polyvalent pour remporter le défi !

Au-delà de l'aspect sportif, c'est surtout une régates qui se veut conviviale, ouverte à tous, des plus aux moins aguerris.

A travers l'organisation des soirées à terre, la Société Nautique met en place un cadre favorisant rencontres, échanges et partages entre les coureurs. Cet évènement est sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1. REGLES

Les régates seront régies par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024

1.2 Les règlements fédéraux,

1.3 Sécurité et équipement : Tous les bateaux inscrits, qu'ils soient ou non en course, devront impérativement avoir à leur bord, la totalité des matériels exigés pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri plus VHF fixe ou portable.

1.4 Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Un « pass sanitaire » valide durant toute la durée de l'épreuve devra être présenté à l'arrivé sur le site de la compétition par tous les concurrents. Seuls les concurrents ayant satisfaits à l'obligation de présentation d'un « pass sanitaire » valide pourront participer à l'épreuve.

3.2 Les régates sont ouvertes à tous les bateaux d'une longueur minimum de 6,01 m en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation au moins ou équivalent.

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur <https://sngRPC.assoconnect.com/collect/description/198009-a-defi-du-lion-du-samedi-30-octobre-au-lundi-1er-novembre-2021>

ou en contactant le secrétariat de la SNGRPC. L'inscription définitive se fait par signature du formulaire lors de la confirmation de l'inscription. Le règlement s'effectue lors de cette signature.

Une inscription sera validée une fois la fiche d'inscription dûment complétée et le règlement effectué.

Début des inscriptions 27 Septembre,

Fin des inscriptions le jeudi 28 Octobre 17 heures.

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FF Voile valides pour la pratique de la voile en compétition et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire
- le certificat de jauge OSIRIS valide, sans quoi le bateau ne sera pas classé.
- Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 €, ou son équivalent, pour l'épreuve.

3.5 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier

- d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros
- d'un justificatif de leur appartenance à une autorité Nationale membre de World Sailing
- d'un certificat de jauge ou de conformité
- d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 DROITS A PAYER

Inscription : 90€ par bateau, réduction à 75€ si inscription avec règlement complet avant le 23 Octobre.

Les droits comprennent le stationnement des bateaux la participation aux régates et les petits déjeuners, apéritifs et le plat chaud revigorant à l'arrivée du grand côtier.

Repas du vendredi soir : 20€ par personne, réduction à 15 € si inscription avec règlement complet avant le 23 Octobre.

5 PROGRAMME PREVISIONNEL

A PARTIR DU VENDREDI 29 OCTOBRE

Accueil des concurrents.

Prévenir le club à l'avance pour réservation de place.

SAMEDI 30 NOVEMBRE

8h30 : Petit déjeuner offert.

9h30 : Briefing, émargement

~~14h~~ : 11h : mise à disposition.

Parcours côtiers ou parcours construits.

19h30 : Résultats, apéritif de bienvenue suivi du repas.

DIMANCHE 31 OCTOBRE

8h : petit déjeuner offert.

9h : Briefing, émargement

10h30 : Mise à disposition

Parcours « le grand côtier » 50 MN environ.

Un plat chaud sera offert au fur et à mesure des arrivées.

LUNDI 1 NOVEMBRE

8h : petit déjeuner offert.

9h : Briefing, émargement

10h30 : Mise à disposition

Parcours côtiers ou/et parcours construits.

17h00 : Proclamation des résultats.

Nb : l'ordre des courses et les horaires pourront être revu selon les conditions météorologiques rencontrées.

6 JAUGE ET CONTROLE

Des contrôles de jauge et d'équipement de sécurité peuvent être organisés à tout moment pendant l'épreuve.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions et mises en ligne dès que possible.

Possibilité de les recevoir par e-mail sur demande.

8 PARCOURS

Selon les conditions météorologiques, un maximum de courses sera organisé, mêlant parcours construits et côtiers, ainsi qu'une « grande course » si les conditions le permettent.

9 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Cette pénalité doit être effectuée le plus rapidement possible après la faute commise.

10 CLASSEMENT

10.1 Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points à minima. Le classement final sera obtenu en additionnant les points obtenus à chaque course, le premier étant celui qui a obtenu le moins de points.

10.2 Pour le calcul du temps compensé il sera appliqué le système de calcul temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec CVL.

10.3 Validation de l'épreuve et courses retirées

- Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de 1
- Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvais scores.

10.4 Chaque course, parcours construits ou petits parcours côtiers est affectée d'un coefficient 1.

Le grand parcours côtier comptera pour 2 courses.

11 PLACE AU PORT

Les bateaux participants bénéficient d'un accueil gracieux à Port Camargue une semaine avant et après la régata, prévenir le club à l'avance pour réservation de la place.

12 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

14 PRIX

Des prix pourront être distribués par l'organisation.

15 DECISION DE COURIR

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.